

Procès-Verbal - Provisoire

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn.

Participants

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel,
Villemur sur Tarn	M. BRAGAGNOLO Patrice, M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. BERINGUIER Bernard a donné pouvoir à M. SANTOUL Michel,
M. HAMDANI Aïli a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles,
M. MICHELOT Jean-Michel a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges,

Conseillère absente

Mme SAUNIER Karine

Secrétaire de séance

Mme FOLLEROT Danielle

Membres en exercice - 31 | Membres présents -26 | Pouvoirs -04 | Membre absent – 01

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 18h30.

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2022
2. Transport et mobilité : création d'un comité de pilotage pour le projet « AVELO2 »
3. Environnement : lacs de valette – convention avec l'ACCA de Layrac et la Fédération Départementale des chasseurs de la Haute Garonne
4. Finances : Mirepoix sur Tarn – schéma directeur
5. Finances : coût des travaux en régie 2022
6. Finances : fonctionnement de l'office de tourisme – demande de subvention
7. Administration générale – élection du 1er vice-président
8. Administration générale : création et installation de la conférence des maires
9. Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

La secrétaire de séance est FOLLEROT Danielle.

1. Approbation du Procès-verbal du 20 septembre 2022

Le procès-verbal du Conseil du 20 septembre 2022 est approuvé **à l'unanimité**.

2. Transport et Mobilité : Création d'un comité de pilotage pour le projet « AVELO2 »

La Communauté de Communes est lauréate du Programme AVELO2

Mis à jour le 22/09/2022 (source : <https://expertises.ademe.fr/air-mobilites/mobilite-transport/passera-laction/programme-avelo-2>)

Dans la continuité du programme AVELO, l'ADEME, en conformité avec la Stratégie du Service Transports et Mobilité (Axe 2 - Reporter), a décidé de porter sur la période 2021-2024, le programme Certificats d'économies d'énergie (CEE) AVELO 2 afin de soutenir plus de 400 territoires peu denses et péri-urbain dans la planification, l'expérimentation, l'évaluation et l'animation de politiques cyclables.

Si la part modale du vélo est aujourd'hui faible en France (2,7 % de l'ensemble des déplacements), l'engouement pour le vélo est fort sur tous les territoires et les politiques publiques de mobilités sont en pleine évolution. Si l'épidémie de COVID-19 a questionné nos pratiques de mobilité, elle a permis de fortement augmenter la visibilité de la solution vélo comme mode de transport individuel et résilient. Le vélo se révèle être un mode de déplacement particulièrement efficace, avec des bénéfices sur la qualité de l'air, la santé, l'attractivité des villes, la transition écologique et énergétique, l'accès à la mobilité pour tous ou encore l'emploi. Le vélo répond à ces attentes pour tous les types de territoire, avec un grand potentiel de développement : aujourd'hui, 60,3 % des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture (INSEE, 2021). Or, jusqu'à 5 km, le vélo est plus rapide et supprime les problèmes de stationnement.

Porté par l'ADEME, le programme AVELO 2 s'inscrit dans l'objectif du Gouvernement de faire passer la part modale du vélo de 3 % à 9 % d'ici 2024, et dans un objectif de cohérence territoriale dans la continuité de la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Ce nouveau cadre juridique reconnaît ainsi officiellement la nécessité de développer les modes actifs et permet aux communautés de communes de devenir autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Pour accompagner les territoires à définir et animer leur politique cyclable, l'ADEME lance en 2021 l'appel à projets AVELO 2 qui s'articule autour de quatre axes afin de soutenir :

Axe 1 : la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables ;

Axe 2 : l'expérimentation de services vélo ;

Axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées ;

Axe 4 (hors financement CEE) : le recrutement de chargé.es de mission vélo au sein des territoires.

Le programme « AVELO 2 » a été créé par l'arrêté du 5 octobre 2020 (publié au JORF du 11/10/2020), modifié par l'arrêté du 08/12/2020 (publié au JORF du 23/12/2020) instaurant le programme PRO-INNO-53 AVELO 2 à compter du lendemain de sa publication et jusqu'au 31 décembre 2024.

Description du programme AVELO 2

Sur la période 2021-2024, le programme AVELO 2 a comme objectif d'accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables pour développer l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien.

Les enjeux du programme

- 400 territoires lauréats
- Développer le recours aux modes actifs pour les mobilités quotidiennes
- Contribuer à l'objectif de 9 % de part modale du vélo en 2024

Financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergies, cet accompagnement s'articule autour de trois axes afin de soutenir :

- La construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables sur l'ensemble du territoire national via le cofinancement d'études ;
- L'expérimentation de services vélo ;
- Le lancement de campagne de communication grand public pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire.

Le programme AVELO 2 s'appuie sur une convention-cadre liant l'ADEME, l'État et ses financeurs. Cette convention définit les objectifs du programme et ses modalités de mise en œuvre (financement, rôles, engagements et responsabilités des parties prenantes, gouvernance, procédure de « reporting » ...).

L'ADEME, en tant que porteur pilote, assure la gestion, l'animation et l'accompagnement technique des lauréats du Programme.

Via le dispositif des CEE, dix financeurs vont contribuer à hauteur de 25 M€ au financement du programme : Économie d'énergie, Joul/EKWATER, VARO, ZELLER, Total Direct Energie, AIDEE, Save, Thevenin-Ducrot, ESSO, WOREX, sont les financeurs du Programme.

Au sein du ministère de la Transition écologique, ce sont les services de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) qui sont impliqués dans la mise en œuvre du Programme.

Afin de mener à bien ce projet, M. le Président propose que les membres de la commission Transport mobilité organise des réunions avec les partenaires.

- DUMOULIN Jean Marc
- JOVIADO Gilles
- DARENGOSSE Ludovic
- ROUX Didier
- GAYRAUD Isabelle
- ASTRUC Thierry
- SABATIER Robert
- BLANCHARD ESSNER Sonia
- JILIBERT Jean-Michel
- REGIS Daniel

Arrivée de Mme ESSNER et M RICHARD à 18h35

M. le Président précise que certaines personnes de leur conseillers municipaux à rajouter à la liste

BESSIERES :	MAUREL Cédric
LAYRAC :	GALLEGO Sonia
VILLEMUR :	SENOUQUE Marc
VILLEMATIER :	ROGER Philippe
LA MADEGLAINE :	NARDUCCI Jean Luc
BUZET :	ASSIE Julien
MIREPOIX :	BENEJAM STONE Alexia

M. SABATIER Robert, Maire de la Commune de Le Born ne souhaite pas désigner de conseiller.

M. ROUX Didier, Maire de la Commune de Bondigoux ne souhaite pas désigner de conseiller.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- **Approuve** le Comité de suivi et de pilotage tel que présenté supra.
- **Mandater** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

3. Environnement : lacs de Valette – convention avec l'ACCA de Layrac

M. le Président donne lecture de la convention de partenariat avec l'ACCA de Layrac sur Tarn ayant pour objectif de faire en sorte que l'activité historique de chasse puisse perdurer sur le site dans le respect des enjeux et des objectifs de gestion définis par le plan de gestion de l'ENS.

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature, pour une durée de 5 ans renouvelée par tacite reconduction.

M. ASTRUC Thierry « Je pense que tu as tout dit. L'objectif de ce site, c'était surtout de ne pas écarter les chasseurs qui utilisaient le site de façon historique. Et dans un esprit aussi de cohésion de l'ensemble des populations du territoire s'était laissé l'espace pour chacun. Donc on est arrivé, c'est parfait. Les chasseurs ont fait des efforts, ils ont réduit leur période de chasse sur l'année, réduit leur jour de chasseur horaire de chasse ; Voilà, et en contrepartie, les gestionnaires de l'ENS et du Département y compris, acceptaient la présence de la chasse. Ce n'était pas évident au départ, il y avait beaucoup d'objections, mais on est arrivé à trouver un accord donc moi, je suis satisfait. »

M. le Président : « donc il y a très peu, très peu de jours. »

M. ASTRUC Thierry « La chasse est autorisée le dimanche matin de 7 à 11 heures et elle est autorisée aussi le jeudi soir, une heure avant la tombée de la nuit pour la chasse aux canards et tout ça sur la période de l'ouverture de la chasse jusqu'au 15 janvier. »

M. le Président « Est-ce que quelqu'un est au courant, des restrictions qu'on a au niveau effectivement de ses volailles, les canards dans l'utilisation marchande et avisée de l'alimentation. Est-ce que les chasseurs en chassant le canard comme ça, est ce qu'ils ont aussi des précautions à prendre »

M. ASTRUC Thierry « que les règles que tu vois concernes les animaux d'élevage, pas les animaux sauvages »

M. le Président « oui mais c'est transmis par »

M. ASTRUC Thierry « oui justement c'est ça, enfin confinés les animaux sauvages ça me semble très compliqué »

M. le Président « Oui ne c'est un canard sauvage est contaminé »

M. ASTRUC Thierry « il n'y a pas de transmission du virus de la grippe aviaire à l'homme pour l'instant »

M. le Président « dans ce cas OK »

M. ASTRUC Thierry « ce que je veux dire, juste rajouter, qu'il est installé sur le site des panneaux qui précisent les périodes de chasse pour éviter qu'il y ait à la fois du public et des chasseurs sur le site. L'information a été faite. »

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- **Approuve** la convention de partenariat présentée supra Annexe 2,
- **Autorise** à signer les documents.

4. Finances : Mirepoix sur Tarn – Schéma directeur

M. le Président donne lecture de la convention tripartite de contribution technique et financière rédigée par RESEAU 31.

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes a transféré « assainissement » et « assainissement non collectif » à RESEAU 31, par conséquent la révision du schéma directeur et du zonage d'assainissement des eaux usées sera prise en charge par la Communauté de Communes.

L'élaboration du schéma directeur et du zonage de gestion des eaux pluviales reste à la charge de la Commune de Mirepoix-sur-Tarn.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- **Approuve** la convention présentée supra.
- **Approuve** la part pour un montant de 6 172 € HT,
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

5. Finances : Coût des travaux en Régie 2022

M. le Président indique qu'il s'agit d'actualiser le coût horaire des travaux en régie qui sert à calculer les frais de personnel dans le cadre des travaux présentant un caractère de durabilité, donc transférables en investissement.

Pour 2021, le coût horaire moyen était de 19,80 euros, M. le Président propose pour 2022 d'établir le coût horaire à 21.19 euros.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- **Fixe** le coût horaire des travaux en régie à 21.19 euros pour l'année 2022,
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

6. Finances : Fonctionnement de l'Office de Tourisme – Demande de subvention

M. le Président informe l'assemblée qu'une subvention peut être versée par le Conseil Départemental de la Haute Garonne pour le fonctionnement de l'Office de tourisme, le montant est de 12 000 €.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental.
- **Mandate** M. le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

7. Administration Générale – Élection du 1^{er} Vice-Président

M. le Président « donc aujourd'hui je vous propose effectivement je vous demande de voter comme convenu, l'élection d'un premier vice-président pour notre communauté de communes. J'ai souhaité vivement je l'ai exprimé à plusieurs reprises que Bessières puisse avoir sa place pleine et entière dans cette organisation du bureau communautaire. A ce jour, j'ai reçu la candidature de M. DARENGOSSE Ludovic, Il y a-t-il potentiellement d'autres candidatures ? »

Mme RIVIERE Christel « donc si aujourd'hui le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le choix d'un nouveau vice-président, c'est parce qu'il y a quelques semaines, un choix démocratique a été fait, celui d'évincer Cédric Maurel. Donc dans un premier temps par solidarité avec notre Maire, les élus de la majorité municipale avaient pris la décision que seul le Maire pouvait occuper un poste de Vice-Président. Cette décision reposait sur le principe que cette assemblée avait elle-même actée, à savoir que chaque Maire de communes membres serait Vice-Président. Nous avons bien compris que la problématique qui a amené la décision de retirer ses fonctions, est basé sur un problème relationnel entre M. MAUREL et vous et certainement pas un problème entre Bessières et la Communauté de Communes. Donc, comme vous nous l'avez souvent rappelé Bessières est un acteur majeur au sein de cette Communauté de Communes et nous partageons bien évidemment, cette position. Donc après de nombreux débats au sein de notre majorité communale, mais aussi de notre position, il nous a semblé important de continuer à travailler avec et pour la Communauté des Communes, donc c'est pour cela, ce que ce soir dans un esprit d'ouverture et d'apaisement en tant que première Adjointe de Bessières, je propose à cette assemblée ma candidature au poste de Vice-Présidente de la Communauté des Communes. Je vous remercie Monsieur le Président. »

M. le Président « Je vous remercie de ces précisions, enfin Mme Christelle Rivière, j'adore que vous me fassiez des procès d'intention comme ça, j'adore être le vilain petit canard. Pour information, la dernière fois, M. le Maire de Bessières a précisé qu'il irait au Tribunal Administratif pour faire valoir ce que de droit pour qualifier, faire requalifier son éviction puisque vous appelez ça comme ça, comme injustifiée. Faut savoir que le retour du Tribunal Administratif en référé, c'est que ça été rejeté. Donc si c'était qu'un problème de personne et pas aussi un problème de fonctionnement et de capacité à fonctionner, peut-être que ce serait passé différemment. »

Mme RIVIERE Christel « ah certainement, mais on est bien d'accord que vous avez bien mentionné que pour vous, il vous était impossible de travailler dans les conditions actuelles avec M. Maurel, mais je l'attends bien, pour nous, il était clair que c'était juste un problème de personnes et non un problème de territoire.

M le Président « je suis ravi, ravi qu'il y ait des candidatures de Bessières et que Bessières effectivement prenne sa place au sein de notre Bureau Communautaire. Alors comme précision, effectivement, c'était comme ça, c'était des Vice-Présidents à la Vice-Présidence on avait mis des Maires, mais rien ne vous oblige à faire comme ça. Clairement, rien ne nous oblige à faire comme ça. C'est un modus vivendi qu'on avait et on avait souhaité effectivement faire perdurer et faire perdurer cette habitude. Sachant que ce n'est pas on avait poussé les lignes pour pouvoir le faire très clairement. Pour information, la CCF à côté, a quand même 2 Vice-Présidents qui ne sont pas Maire, même 3 : Vacquié, Villaudric et Saint-Sauveur. Ah non, Saint Sauveur est resté, a démissionné du SCOT ! Donc à deux de vice-présidents qui ne sont pas forcément Maires. Après, j'en ai entendu de toutes les couleurs bien évidemment vous, vous en doutez. Les gens se sont épanchés par écrit et puis fortement continueront à faire ça, y'a pas de souci là-dessus. Ça s'est passé comme ça. Aujourd'hui, j'ai deux candidats potentiels qui ont fait savoir donc vous Madame et M. Ludovic DARENGOSSE pour la commune de Bessières. Est-ce qu'il y a d'autre candidature ? M. DARENGOSSE si vous souhaitez prendre la parole. Est-ce qu'il y a une autre candidature là-dessus, je parle bien de la première Vice-Présidence, on est bien d'accord. Vous voulez prendre la parole M. DARENGOSSE ? »

M. DARENGOSSE Ludovic « Je suis ravi que ça réfléchit au niveau de la commune de Bessières de présenter un candidat, ce n'était pas le cas il y a quelques mois. Au travers de ma candidature, moi, je souhaite exprimer mon engagement pour Bessières pour le territoire, pour lequel j'œuvre depuis 2014. Bessières est un partenaire très important. M. le Président vous l'avait exprimé lors du Conseil Communautaire du 1^{er} septembre pour le territoire, deuxième payeur de la Communauté de Communes, deuxièmes pourvoyeurs d'emploi de la

Communauté de Communes, de nombreuses activités, de services, Associations font de Bessières une ville attractive du territoire. C'est mon devoir et mon droit en tant qu' élu communautaire, que je prends l'engagement d'apporter à la communauté de communes, un travail, un engagement apaisé, soucieux d'équité et loin des blocages. Je m'engage à échanger, à partager avec les élus de Bessières qui le souhaitent sur le travail et l'ensemble des sujets abordés au sein des bureaux communautaires en toute transparence. L'objectif est de faire avancer notre Communauté de Communes et de travailler pour l'intérêt de nos administrés »

M le Président « si une commune n'est pas représentée après on va mettre en place une conférence des Maires comme il en existe au PETR pour les membres du PETR ne sont pas effectivement au bureau donc que ça permet à chacun de pouvoir s'exprimer. Bon, la règle c'est minimum une fois mais s'il faut faire plus, on fera plus. Dans la vie rien n'est figée, on ne le sait que trop. Donc à partir de là, j'espère que le vote se fera en toute confiance. Je souhaite un réel apaisement, parce que continuer à travailler comme ça, moi ça monopolise de l'énergie, ça monopolise des services, monopolise beaucoup de choses, et donc je souhaite que ça puisse fonctionner sereinement avec qui sera élu puisque je respecterai bien évidemment le suffrage.

M. ROUX Didier « En ce qui me concerne, j'avais prévu de quitter à partir du point numéro six, sauf que je viens de changer d'avis. J'ai changé d'avis, pourquoi ? Parce qu'il y a une deuxième candidature. Alors, contrairement aux dires de M. le Président, qui a l'air d'être un peu offusqué, qu'il y ait une seconde candidature. Je pense que cette ouverture à un esprit démocratique et on ne peut pas, on ne peut pas s'en cacher, et surtout ne pas le décriez. Donc comme vient de le faire très brillamment M. DARENGOSSE pour présenter sa candidature, Bessières n'est pas un petit village, mais c'est une grande ville qui a un potentiel commercial, un potentiel industriel important. Et franchement, moi je vais vous dire mon vote, que je vais vous dévoiler, et je pense que vous ne serez pas surpris. Je ne vois pas en bureau discuter avec un élu qui représente l'opposition au sein de son Conseil Municipal, je ne peux pas, ce n'est pas possible, moi chez moi si j'ai un opposant qui serait au bureau le lundi, il va mener quoi comme infos aux autres Maires, il va bâtir quoi par rapport à quoi, par rapport à quel objectif, par rapport à quels travaux, étant donné qui va être en contradiction avec la majorité de son Conseil Municipal. Je ne peux pas. Je me réjouis de la candidature d'une personne, quelle que soit la personne mais une personne qui représente la majorité d'une commune. Pour moi, c'est important parce qu'on ne bâtit une démocratie que quand on travaille intelligemment et avec des règles resserrées. C'est vrai, je suis d'accord avec toi il y a des Maires dans d'autres Communautés de Communes qui n'ont pas voulu se présenter ou être Vice-Président, ça se sont des choix faits en amont, ce n'est pas dans des cas de force majeure. Donc, je me réjouis qu'il y ait une personne de Bessières qui puisse représenter la majorité et à partir de là, le lundi, moi en bureau je ne viendrai pas en reculant parce que je sais que tout ce qu'on va dire, sera construit et on ne travaillera pas pour rien. Merci »

M le Président « deux choses, tout d'abord, je ne suis pas offusqué. Je suis ravi, je pense que c'est noté c'est enregistré. C'est déjà pas mal. Deuxièmement, M. Roux, je crois que vous n'avez pas bien entendu, je suis obligé de travailler aussi en bureau avec des gens qui sont aujourd'hui mes opposants et donc si vous venez avec en marche arrière alors dites-vous que je viens aussi largement en marche arrière parce que je ne comprends pas l'attitude de certains des uns et des autres parfois. Donc aujourd'hui bah voilà on est 31, pas tout à fait complet mais on est un certain nombre on va c'est que on va voter vous allez vous exprimer, vous accordez votre confiance. J'aimerais beaucoup avoir des preuves d'apaisement, quand même, ça m'arrangerait. Je n'en ai pas eu jusqu'alors et que quand on m'approche pour me demander « on en est où de la piscine ». Moi ça ne suffit pas pour m'apaiser et on en parlera après de toute façon de ce dossier piscine. »

M. DARENGOSSE Ludovic « M. Roux, Maire de Bondigoux je vous remercie pour le brillamment, je vous informe quand même que je fais toujours parti des élus de la majorité au sein du Conseil

Municipal de Bessières et si ça peut vous rassurez, vous savez aussi bien que moi que les élus orientent les choix politiques et les services travaillent. Cela peut vous rassurer les services me remontent des informations qui me parviennent sur tout ce qui se passe sur la commune de Bessières. »

M le Président « on sait que le Conseil Communautaire est toujours souverain sur les choix qui sont opérés pour la Communauté de Communes, le Bureau n'a qu'un effet, qu'une vocation, je dirai comment dirais-je consultative mais c'est quand même le Conseil Communautaire qui, qui vote. »

M. ROUX Didier « oui, je l'attends, mais enfin reconnais quand même que beaucoup de choses se préparent en Bureau Communautaire. Quand on arrive le travail est bien maché pour les Conseillers Communautaires pour leur présenter tout le bénéfice et conclusion qu'on aura pu en tirer en Bureau. Autrement si le Bureau ne sert à rien, autant faire des bureaux ouverts aux élus de la Communauté de Commune. Donc le travail du lundi que l'on fait en Bureau est capital. »

M le Président « M. JOVIADO vous étiez dans une grosse communauté de communes les réunions de bureau c'était tous les combien ? Tous les 2 mois.
Par souci d'équité quand même et d'information, parce que vous voyez ce que je veux dire, si l'information est distillée au gré du vent comme ça, ça ne me va pas. Vous avez remarqué que, systématiquement, systématiquement, on envoie les objets, on envoie les réunions bureau et on envoie à tout le monde toutes les informations nécessaires.
Alors effectivement, il y a des endroits où ça peut bloquer la participation n'est pas toujours évidente pour tout un pour chacun. Aussi, il y a des intégrations qui ne sont pas faciles à faire. Il y a des gens qui font des choix de vouloir baisser un peu les armées et qu'on travaille sur certains dossiers, même s'il y aura des points d'achoppements, ça se trouve dans d'autres collectivités. On informe tout le monde, Didier, on informe tout le monde, tout le monde. Et on essaye même si c'est très technique, on essaie quand même que chacun puisse parce que c'est un reproche qu'on nous a fait je vous l'ai dit le reproche qu'on nous a fait, c'est que le conseil communautaire ne doit pas être qu'une chambre d'enregistrement. Clairement, il y a des dossiers complexes, il y a des dossiers moins complexes. Mais le but du jeu, c'est que tout un chacun puisse s'il le veut avoir l'information, M. LANDIÉ et nos services sont à l'écoute de chacun. Je suis sollicité effectivement par part, par des tas de... enfin nous sommes sollicités par des élus communautaires. Évidemment, au niveau de la Communauté de Communes, ce que je souhaite, c'est que ce soit des conseillers communautaires qui posent des questions vous vous en doutez. Je crois que c'est important de recentrer le débat sur ça. Ce qui empêche qu'après les élus communautaires en fonction de l'ordre de leur rôle dans la collectivité d'appartenance, puissent distiller ou pas l'information, partager ou pas l'information et de débattre ou pas de l'information. C'est comme ça que qu'on essaie de le faire fonctionner, maintenant pour pas qu'il y ait de déformation possible, pas de fuite incomprise ou incompréhensible, et que généralement toutes les décisions ont été votées de façon au niveau du bureau communautaire à l'époque avant de présenter les choses. »

Présidence de l'Assemblée

Sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président(e)s.

Il a rappelé que conformément aux dispositions de l'article L 2122-4 du CGCT, l'élection des membres du Bureau s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue des membres de l'organe délibérant.

Il est proposé d'élire un 1^{er} Vice-Président(e).

M. DARENGOSSE Ludovic
Mme RIVIERE Christel

Sont candidats

Constitution du bureau

Le Conseil a désigné 2 assesseurs : **M DEMETZ Gilbert** et **Mme PREGNO Agnès**

Déroulement du scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec

mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 0__
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 30__
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral) 0__
- d. Nombre de suffrages blancs (art L. 65 du code électoral) 2__
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) 28__
- f. Majorité absolue 16__

Nom et Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DARENGOSSE Ludovic	19	Dix neuf
M. RIVIERE Christel	9	Neuf

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité** :

- **Proclame** M. DARENGOSSE Ludovic, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Val'Aïgo.

- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

M. le Président : « Donc M. DARENGOSSE vous êtes 1er Vice-Président de Val'Aïgo. Je vous souhaite d'être ardent au travail, on a besoin de tout le monde. Donc au niveau des délégations, l'ordre n'a pas changé, les délégations sont inchangées, sont juste inversées entre M. JOVIADO s'il en est d'accord et M. DARENGOSSE qui siège déjà à la mobilité, donc je pensais que M. DARENGOSSE, ça c'est ma responsabilité, donc prendrait effectivement les mobilités et donc M. JOVIADO, si vous en êtes d'accord pour le développement économique puisque vous êtes déjà en siège avec moi au niveau du SMIX et d'autres de nos collègues. Les représentations dans divers syndicats organisations seront vues la prochaine fois. Comme l'a fait remarquer M. ROUX, à juste titre, c'est difficile de travailler avec quelqu'un qui est peut-être en opposition, mais je pense que les choses vont se calmer vont rentrer en ordre. Je le souhaite vivement. Donc ça s'est fait !
Dernier point, après on parlera de deux ou trois choses que j'aurai à évoquer avec vous. »

8. Administration Générale : Création et installation de la conférence des Maires

M. le Président informe que la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'EPCI comprend déjà l'ensemble des Maires des communes membres.

La conférence des Maires est présidée par le Président de l'EPCI et comprend les Maires des communes membres. Elle se réunit sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des Maires.

Considérant que le bureau de la Communauté de Communes Val'Aïgo ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres,

M. Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour créer et installer la conférence des Maires de la Communauté de Communes Val'Aïgo.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **à l'unanimité :**

- **Créée** la conférence des Maires de la Communauté de Communes Val'Aïgo,
- **Installe**, les 9 membres de la conférence des Maires suivants :

Bessières	M. MAUREL Cédric
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. DUMOULIN Jean-Marc
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia

- **Mandater** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

9. Questions diverses :

M le Président : « Juste un point d'information assez important, parce qu'il faut qu'on prenne des décisions assez rapidement. Il avait été évoqué, vous vous souvenez ça avait été source de nombreuses discussions le cas des piscines communautaires. Aujourd'hui, l'autorité et la responsabilité des piscines, c'est la communauté de communes. A l'époque, cela avait été déterminé par l'Assemblée précédente et il s'avère qu'on a deux piscines à vocation complémentaire : une piscine à Bessières est effectivement un bassin de natation, mais qui est très très vieille et une piscine Villemur, plutôt une vocation ludique, plus récente, mais qui nécessite aussi quelques aménagements, notamment au travers de son côté ludique mais qui par contre est beaucoup plus limitée en terme de capacité à faire l'apprentissage natation. Il s'avère que l'État nous demande bien évidemment aujourd'hui, de remplir une fonction régaliennne importante, indispensable et obligatoire. C'est l'apprentissage de la natation de nos gamins. Il s'avère que les piscines avaient été expertisées et de nombreux problèmes avaient été soulevés notamment sur la piscine Bessières. Il faut savoir que malgré les fuites excessivement nombreuses, tous les ans, nous avons été obligés à l'époque de négocier avec jeunesse et sport pour pouvoir ouvrir la piscine de Bessières, tous les ans, une expertise globale de la piscine, fait état effectivement pour la rendre utilisable au public. C'est-à-dire une refonte complète des bassins. Il faut qu'ils soient beaucoup moins profonds, changements effectivement, des structures d'étanchéité, changement des traitements d'eau, accessibilité, mise aux normes handicapés, sécurisation du système. On est sur une ardoise de plus de 900 000 €. Sur la piscine Villemur, l'addition se jouerait éventuellement sûr qu'est-ce qu'on fait avec ce toboggan, est-ce qu'on garde en activité ludique ou pas ? Est-ce que on fait ou pas ? Ça s'est une responsabilité communautaire jusqu'à ce jour. M. le Maire de Bessières avait émis l'hypothèse de reprendre la piscine en exploitation propre et j'ai souhaité, je vous l'ai demandé, je vous ai écrit à chacun des Maires pour en parler aux Conseils Municipaux, si vous souhaitez que la compétence piscine reste intercommunale ou pas, ou si chacun décide de reprendre sa piscine, il la reprendra...

C'est l'intérêt communautaire. Donc si un veut reprendre sa piscine, il peut le faire, s'il est deux veulent le faire et peuvent le faire si un des deux ne peut pas le faire, il ne le fera pas pour l'instant, c'était prévu dans la logique intercommunautaire. La remise en étanchéité et en filtration simple de la piscine de Bessières, aujourd'hui, après dernière réévaluation, on a fait faire un devis complémentaire la semaine dernière, c'est 259 000 €. C'est juste changer le liner et effectivement sur une filtration pour cette piscine qui était une piscine à eau perdue, c'est-à-dire qu'elle a été filtrée en amont et elle était rejeté, rejeté à l'égout tout simplement. Donc, mais même si on opérât à ça même si on palliait à ça, même si on organisait ça, ce n'est pas pour autant que la jeunesse et sports nous autorisent l'ouverture. Et de toute façon on limiterait l'utilisation pour les gens à mobilité réduites, ce n'est pas sécurisé et j'avoue franchement qu'en tant que Président de la Communauté de Communes, je ne m'amuserai pas à vouloir mettre des gens dans un bassin non sécurisé. L'organisation possible, elle avait évoqué à l'époque, et l'étude avait été faite lors des mandatures précédentes, d'une piscine couverte chauffée intercommunale, mais au niveau de notre intercommunalité cela n'était pas forcément suffisant et ça coutait un bras. L'avantage qu'on a, c'est La Magdelaine, on a Bessières qui profite d'un réseau de chaleur résiduelle pas inintéressante. Et il avait été évoqué peut-être de faire une piscine intercommunale, c'est-à-dire qu'on a deux gros lycées dans le coin, un lycée à Fronton, un lycée à Gragnague et est donc effectivement, la réflexion eu pu être engagé. On ne pourra pas mener tout de front, c'est clair ! On ne pourra pas mener tout de front, si c'est une dépense partagée, un investissement partagé, peut-être que c'est envisageable. Aujourd'hui, dans l'urgence parce qu'on n'aura pas les subventions, si jamais on ne déclenche pas avant la fin de l'année la demande de subvention avant la fin de l'année à titre intercommunal au titre intercommunal pour l'instant c'est toujours une propriété intercommunale. On aura du mal à envisager quoi que ce soit donc je souhaiterais si vous le permettez que vous me donniez un retour rapide, un avis rapide, de vos positions et des positions de vos Conseils Municipaux, même si vous n'en débattiez pas, même si vous ne légiférez pas, à savoir si les piscines restent communautaires ou pas communautaires. Et, si, effectivement, en fonction des réponses, si on décide rapidement d'engager ou pas des éventuels travaux à faire sur tel ou tel site. C'est important de pouvoir réagir assez rapidement, là-dessus, ce n'est pas nouveau. C'est un sujet qui date de longtemps. Ceux sont des décisions qui étaient prises à l'unanimité il y a longtemps. Et aujourd'hui on se retrouve effectivement avec ce choix à faire, sachant que moi je suis, je me doute que Jean-Luc RAYSSEGUIER, à l'époque c'est quand même quelqu'un qui s'avait un peu compter quand même que s'il nous refilait la piscine à la Communauté des Communes, c'est qu'il avait vu son intérêt aussi et ce n'est pas Jean-Michel qui va démentir là-dessus et la Mairie de Villemur ! Je pense que c'était aussi intéressant ! Après nous avons vocation les grosses communes, au moins les trois grosses communes, d'avoir une mise au service à disposition du public. C'est vrai que les usagers utilisent nos services. La vocation communautaire n'était pas erronée. Je tiens quand même à préciser et je comprends qu'il y ait des gens qui puissent être déçu de la lourdeur d'une collectivité comme la nôtre à certains égards, je ne vois pas comment

certains communes pourraient faire nous y compris, pour vivre et survivre tout seul. On ne pourrait pas organiser des collectes d'ordures, on ne pourrait pas organiser les travaux structurants, on ne pourrait pas organiser une vie sociale et locale sur un territoire comme le nôtre. Donc, je pense que la vocation intercommunale et les objets intercommunaux sont des choses qui sont intéressants à négocier. Après moi, je suis de l'avis du plus grand nombre et si l'avis du plus grand nombre décide qu'il faut mettre au vote le fait d'enlever la compétence...comment on dit ...modifier l'intérêt communautaire. C'est l'Assemblée qui en sera souveraine donc essayez de me dire s'il vous plaît, essayez de nous dire s'il vous plaît, si vous souhaitez rester dans cette orientation ou pas le plus rapidement qu'il soit. »

M. JILIBERT Jean-Michel : « juste une question, si j'ai bien compris tu as dit qu'un courrier avait été adressé aux Mairies pour nous demander notre avis sur le sujet. Je n'ai pas vu le courrier, je ne dis pas qu'il n'a pas été envoyé mais perso je ne l'ai pas vu. »

M. LANDIÉ Marc : « en bureau il avait demandé de transmettre, aux Communes qui ont des piscines, un courrier pour connaître leur avis sur le maintien ou non de cette compétence, par conséquent seules les communes de Bessières et Villemur, ont été destinataires. Si on supprime de l'intérêt communautaire les piscines, il ne faut pas tout supprimer, si on supprime à 100% ça veut dire que tous les équipements culturels et sportifs du territoire deviennent communautaires. Ce n'est pas ce qui est souhaité. Alors que si on ne modifie que l'intérêt communautaire en conseil communautaire, il faut laisser quelque chose, par exemple, piscine amovible quelque chose sinon on en vient alors que tous les équipements culturels et sportifs au niveau de la Communauté des Communes, sinon c'est une révision des statuts. Alors là ce n'est pas la même procédure, puisqu'il faut que chaque commune délibère et ça prend entre trois et quatre mois pour arriver à la modification des statuts. Effectivement, nous ce qu'on préconise c'est de déposer des demandes de subventions. Quoi qu'il en soit, que ça soit communautaire ou communal, les demandes de subventions, il faut les déposer avant le 31 décembre. Si c'est la Communauté des Communes qui les dépose et que la compétence est récupérée par les communes, les subventions suivront. Sinon on va pénaliser tout le monde. »

M. ROUX Didier : « simplement juste pour amener une petite précision qui est tout à fait légère, je me rappelle la période où vous avez aiguillonné concernant deux compétences supplémentaires à prendre au niveau de l'intercommunalité pour juste avoir un seul objectif, c'était celui d'avoir la DGF bonifiée. Et on s'était précipité effectivement donc je crois qu'il y avait l'assainissement et on avait trouvé donc les piscines, donc pourquoi pas, ça devait arranger un peu tout le monde. Je ne pense pas qu'à ce moment-là, on se soit vraiment soucié du fond du problème financier qui était sous-jacent. »

Une personne du Public souhaite des informations sur le centre de tri qui doit être construit sur la zone du Triangle à Bessières.

M. MAUREL Cédric : « DECOSET tri des déchets recyclé et recyclable, pas au 01/01 DECOSET travaille avec le centre de tri de Bessières et Toulouse qui tri des plastique plus souples, il lance un projet de construction. Un appel d'offre en cours, les candidatures sont reçues en commission à DECOSET qui les épluchent. Ce terrain n'avait pas été acheté à ce moment-là pour cette vocation. Il semblait intelligent de pouvoir imaginer sur ce site une cohésion pour le tri »

Une personne du Public fait la remarque que le site n'est pas en lien immédiat avec une autoroute je pense au niveau camion, Bessières n'est pas dimensionné pour accepter une telle circulation.

M le Président « Aujourd'hui, les emprises foncières qu'on a sur le territoire démarrent bien ce n'était pas inintéressant non plus et il semblait intelligent que DECOSET chercher quelque chose, vu la proximité de la collecte, vu la valorisation impérative. Aujourd'hui, un de du tri c'est augmentation de et de la précision des qualités tri, qu'il faut opérer, ça semble judicieux effectivement de pouvoir imaginer ça rassure sur le site sur le site, enfin sur notre site à côté à côté d'ECONOTRE quoi ces bons il nous avait questionné à l'époque pour faire Villemur, comment cela s'appelle les déchets verts, des compostières géantes aussi sur la zone de Pechnauquié et c'est n'est pas intelligent de rebouger des camions. C'était un peu vous voyez ce que je veux dire, le choix semblait relativement adapté, judicieux pour le faire sur Bessières l'accord évidemment avec de la ville d'accueil. »

M. JOVIADO Gilles : « au niveau des Portes du Tarn, on enregistre pas mal de promesses de vente, approchent de prospects intéressants, on a toujours bien entendu l'épée de Damoclès avec ce recours sur les Portes dans leur ensemble, mais c'est vrai que les élus du SMIX et les techniciens ont travaillé pendant tout ce temps sur deux choix d'entreprises qui sont à la fois fortes en création d'emplois et création de richesses pour le territoire. Je le répète encore une fois, le projet du début n'est plus du tout

le même. Là, nous allons avoir quelque chose qui va rentrer dans ce qu'on veut pour notre territoire, avec une ambition que les gens qui travaillent sur les Portes du Tarn habitent à terme notre territoire. On évitera encore plus pendulaire, ce qui n'était pas le cas avec des entreprises grosses consommatrices d'hectares, avec peu d'emploi. Donc on a revu tout ça, tous ensemble, on est sur cette volonté-là. Le risque était de se dire, financièrement où c'est qu'on va peut-être qu'on n'aura pas des entreprises qui viendront sur cet aspect-là, il se trouve qu'on a comme pas mal promesses de ventes et de positionnements. Après, il faudrait que l'an prochain qu'on arrive un petit peu à bouger avance et que le recours soit levé, voilà. Prochaine réunion donc c'est lundi prochain donc on en reparlera au prochain Bureau Conseil communautaire. »

Environnement : lacs de Valette – Règlement intérieur

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h47

Lu et approuvé,
Le Secrétaire,

Danielle FOLLEROT



Lu et approuvé,
Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN